

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026

Publié le

ID : 001-210103479-20260126-202608-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-008

### Séance du 26 JANVIER 2026

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 18
Date de la Convocation	: 19/01/2026
Convocation affichée et diffusée le	: 19/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS :** M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, M. GROSSAT Gilles, M. GAY Richard, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. MEISSIMILLY Franck, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE:

M. JACQUET Alain,

#### POUVOIR :

Mme GONZALEZ Sindy a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HENRY  
M. DA COSTA Jean a donné pouvoir à Christophe HENRY

Mme MARTIN GAJAC Corinne a été nommée secrétaire de séance.

#### Objet : Convention Territoriale Globale (Ctg) - CCDSV

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée est signataire d'une Convention Territoriale Globale (Ctg) avec la Caf et de 9 communes ou regroupement de communes pour la période 2021-2025.

Cette CtG arrivant à terme, une nouvelle Convention Territoriale Globale doit être signée avec la Caf, la Communauté de Communes et les communes du territoire.

La signature d'une CtG, n'a pas d'incidence sur les compétences des communes et des EPCI.

La nouvelle CtG prévue pour la période 2026-2030 doit être signée avant le 31 mars 2026, avec une période de rétroactivité possible de 3 mois.

Cette convention intègre un diagnostic, un plan d'action validée en comité de pilotage, un échéancier.

Toutes les communes du territoire de la CCDSV sont invitées à délibérer et à signer la CtG, outil d'échanges et de discussion autour des enjeux de la Petite Enfance, de l'Enfance / Jeunesse, de la Parentalité et de la Vie Sociale.

Il est proposé que la commune de Saint Didier de Formans signe la Ctg 2026 et les autres communes du territoire qui le souhaitent.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026



Publié le

ID : 001-210103479-20260126-202608-DE

Le Conseil municipal à l'unanimité après discussion :

- Approuve le projet de la Ctg ci-jointe,
- Autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique, et/ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et en lien avec la Ctg.

Ainsi fait et délibéré  
le 26 janvier 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire

Frédéric VALLOS

La secrétaire de séance

Corinne MARTIN GAJAC